

Avis des Commissions
« Affaires Agricoles » et
« Aménagement, Environnement et Travaux Publics »
sur le projet de Parc National des Hauts suite à la délibération du Conseil
Economique et Social en Assemblée Plénière du 25 avril 2003

La Réunion bénéficie d'un cadre géographique et environnemental particulièrement riche. Ce dernier offre des écosystèmes nombreux et variés et un taux d'endémisme qui avoisine pour certaines espèces les 40 %.

L'Ile est ainsi identifiée au niveau mondial comme un véritable joyau et se doit de mettre en œuvre tous les moyens afin de protéger et valoriser l'environnement naturel qui est le sien.

Elle doit par ailleurs faire face à un double défi. D'une part, alors qu'elle accueille déjà 742 000 habitants, les projections évaluent à près d'un million le nombre de personnes que l'Ile devra héberger d'ici 2020. D'autre part, la situation économique impose des efforts particuliers de création d'activités et d'emplois.

Dans ce cadre, l'outil à mettre en place pour une gestion durable des Hauts de la Réunion doit servir à stimuler et accompagner les dynamiques de développement sur le territoire auquel il s'attache. Tout en conciliant la politique de protection du patrimoine, les Commissions soulignent la nécessité de soutenir le développement économique et culturel de la Réunion et de favoriser la concertation pour une gestion cohérente de ces territoires pour un développement durable de l'Ile.

Les Commissions insistent sur la nécessité de poursuivre les études menées à ce jour par la mission Parc National des Hauts, ainsi que le travail de concertation entrepris depuis le début de son mandat qui concourt à une véritable conscientisation de la population et des responsables.

Les Commissions rappellent que le schéma d'organisation proposé prévoit une zone centrale et une zone périphérique ; cette dernière doit faire l'objet d'une attention particulière afin que les activités sociales, culturelles mais aussi et surtout économiques soient véritablement et efficacement dynamisées, développées et accompagnées.

Les Commissions constatent que jusqu'à ce jour, la confrontation des idées des différents partenaires stimulée par la mission Parc National des Hauts, s'est révélée fertile et a fait avancer le projet. Cette confrontation s'est faite dans un état d'esprit constructif et d'écoute qui doit se poursuivre. Elles souhaitent que le travail ne soit pas ralenti par la mission parlementaire sur l'avenir des parcs nationaux. En ce sens, la Réunion doit saisir l'opportunité d'influer sur le projet de réforme des parcs nationaux et d'être une force de proposition pour leur organisation et leur fonctionnement. En ce sens, le Parc des Hauts doit aussi s'intéresser à la sensibilisation, à l'information et à la formation de la population locale.

Les Commissions sont aussi sensibles au fait qu'un Parc National bénéficierait de fonds d'Etat, dont la gestion pourrait se faire au niveau local. Elles soulignent ainsi l'intérêt du rôle de garant que pourrait jouer l'Etat dans ce projet.

Enfin, les Commissions s'accordent à réaffirmer que le Parc doit permettre aux jeunes réunionnais de trouver des créneaux d'activités professionnelles (tourisme, éco-tourisme, artisanat local, autres services, productions agricoles, ...) et de valoriser ainsi leurs compétences. Elles rappellent que, par ce moyen, l'appropriation des Hauts par la population en tant que véritable patrimoine à conserver et à mettre en valeur, sera confortée et trouvera une application concrète et durable.